

Arrêté n° 81 CM du 31 janvier 2024 portant nomination de Mme Timeri SOMMERS en qualité de directrice de la construction et de l'aménagement

(NOR : SAU24000018AC)

Paru in extenso au journal officiel n°9 NS du 01/02/2024 à la page 1938 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 01/02/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 2489 CM du 18 décembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la direction de la construction et de l'aménagement ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 31 janvier 2024 à Paea,

Arrête :

Article 1er

Mme Timeri SOMMERS est nommée en qualité de directrice de la construction et de l'aménagement à compter du 3 février 2024.

Art. 2

A compter de cette même date, l'arrêté n° 1262 CM du 26 juillet 2023 portant nomination de Mme Timeri SOMMERS en qualité de directrice par intérim de la construction et de l'aménagement est abrogé.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 janvier 2024.
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :
La ministre des solidarités
et du logement,
Minarii GALENON TAUPUA.